

Le Président de Roannaise de l'Eau,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
notamment les articles L.5211-9 et L.5211-10,

N°15-01

Objet :

Vu la délibération du Comité Syndical n°2015-09
du 21 janvier 2015 relative aux délégations de
l'assemblée délibérante au Président,

**DELEGATIONS
DE FONCTIONS
ET DE
SIGNATURE**

Vu le procès-verbal du Comité Syndical
du 7 janvier 2015
relatif à l'élection des membres
du Bureau Syndical,

**Premier Vice-
Président**

Considérant que pour la bonne marche des services
et pour permettre une parfaite continuité du
service public, il est nécessaire que l'exercice
de certaines fonctions et la signature de certains
actes et documents soient assurés par
Aldo MARCUCCILLI 1^{er} Vice-Président.

ARRETE

ARTICLE 1 :

Aldo MARCUCCILLI, 1^{er} Vice-Président est délégué aux ressources.

Les délégations de fonctions et de signature sont attribuées à Aldo
MARCUCILLI dans ces domaines et notamment pour :

- La gestion administrative du personnel ;
- Le recrutement et les carrières ;
- La formation – CNFPT – Centre de Gestion, Comité Technique, Commission Administrative Paritaire ;
- Dialogue social ;
- Hygiène et sécurité ;
- Médecine du travail ;
- CNAS ;
- La Direction des Services Informatique ;
- La gestion du patrimoine.

Aldo MARCUCCILLI peut signer tout document et courrier ayant un caractère décisionnel, toute convention et tout contrat soumis à l'approbation du Comité Syndical, tout bon de commande correspondant à sa délégation.

En outre, en cas d'empêchement du Président, Aldo MARCUCCILLI peut représenter Roannaise de l'Eau dans les instances ou organismes opérant dans les domaines de la délégation de fonctions.

ARTICLE 2 :

Subdélégation est donnée à Aldo MARCUCCILLI, 1^{er} Vice-président pour l'ensemble des délégations accordées par le Comité Syndical au Président et listées dans la délibération du Comité Syndical n°2014 -09 du 21 janvier 2014.

ARTICLE 3 :

Le bénéficiaire des présentes délégation et subdélégation agit sous la surveillance et la responsabilité du Président.

Sa signature devra toujours être précédée de la mention suivante :

Le Président,
pour le Président et par délégation,
le 1^{er} Vice-président délégué
aux ressources humaines
Aldo MARCUCCILLI

Pour extrait conforme,
Roanne, le 29 JAN. 2015

Le Président

M. FRECHET Daniel

Notification faite à Aldo MARCUCCILLI

Le 1^{er} Vice-Président

M. MARCUCCILLI Aldo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254202211-20150129-A15-01-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/01/2015